



EUROPEAN  
UNIVERSITY  
ALLIANCE



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

## APPEL À PROJETS DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE UNIVERSITAIRE EUROPEENNE 4EU+

### 2024

#### 1. CONTEXTE

Le 1er août 2022, l'Université de Genève a rejoint l'[Alliance universitaire européenne 4EU+](#), formée par l'Université Charles de Prague, Sorbonne Université, l'Université Paris Panthéon Assas et les Universités de Copenhague, Heidelberg, Milan et Varsovie, toutes membre ou membre associé de la LERU et toutes excellentes en matière de recherche. Située au cœur de l'Europe, l'UNIGE jouit d'une réputation d'excellence académique de longue date et d'un large réseau de collaborations avec des organisations internationales et non gouvernementales, ce qui en fait un atout précieux pour l'Alliance 4EU+. Avec les autres universités membres, l'UNIGE s'efforce de façonner l'avenir de l'enseignement supérieur tout en mettant son expertise académique au service de la société.

4EU+ a mis en place une structure, une gouvernance et plusieurs groupes de travail qui réunissent l'expertise de chaque institution. Cette Alliance n'est pas juste un accord de coopération, mais une structure dynamique qui ne cesse d'avancer. Depuis la création de l'Alliance, une forte mobilisation des équipes administratives, de direction, de formation et de recherche a permis de développer plus d'une centaine d'activités et de projets communs sur quatre axes prioritaires ([flagships](#)) :

- [Flagship 1 : Santé urbaine et changements démographiques](#)
- [Flagship 2 : Identité européenne, multilinguisme, pluralité, citoyenneté](#)
- [Flagship 3 : Numérisation, modélisation, citoyenneté](#)
- [Flagship 4 : Transitions environnementales](#)

L'Alliance 4EU+ a une vision : créer une université européenne complète à forte intensité de recherche grâce à une nouvelle qualité de coopération en matière d'enseignement, d'éducation, de recherche et d'administration. Toutes nos activités s'appuient sur la liberté et l'autonomie académiques, garantissant un enseignement centré sur l'étudiant, équitablement accessible et participatif. Pour construire cette université européenne unique à forte intensité de recherche, l'Alliance 4EU+ se concentre sur deux ambitions principales : encourager la mobilité et élaborer un cadre commun pour l'éducation et la recherche en concevant des parcours d'apprentissage flexibles.

#### 2. OBJECTIFS

Cet appel à projets vise à renforcer les collaborations entre les membres de l'Alliance 4EU+ à travers la mise en œuvre de nouveaux projets dans le cadre des 4 flagships. Les flagships sont les noyaux essentiels à la mise en place de solides réseaux de coopération entre les universités partenaires, qui donnent un sentiment d'appartenance à l'Alliance.

#### 3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets peuvent prendre la forme suivante (liste non exhaustive) : Organisation d'une conférence, d'un séminaire thématique incluant des étudiant-es de l'Alliance ; mise en place d'enseignements conjoints ou complémentaires entre les universités de l'Alliance : écoles d'été ou d'hiver, Blended



Intensive Programmes (BIPs), programmes courts et à distance, diplômes doubles/conjoints ; projets de recherche ; création de matériels pédagogiques communs innovants, promouvant notamment l'enseignement basé sur la recherche etc.

Les activités soutenues doivent être conformes à l'énoncé de la mission de 4EU+ et doivent avoir un lien thématique avec l'un des programmes phares de 4EU+. Il peut s'agir d'une coopération existante dans 4EU+ ou d'une nouvelle coopération. Outre le chercheur principal de l'UNIGE, au moins deux des sept partenaires potentiels de 4EU+ doivent participer au projet envisagé. Les requérants doivent être membres du corps professoral, enseignant-e-chercheur-euse titulaire de l'UNIGE. La durée d'un projet est de maximum 24 mois.

#### 4. MODALITES DE FINANCEMENT

Le fonds d'amorçage fonctionne avec un budget annuel total de 160'000 CHF. Les subventions seront accordées jusqu'à un maximum de 40'000 CHF par projet pour une durée de 12 à 24 mois. Les projets menés avec succès pourront soumettre des [demandes supplémentaires auprès de l'Alliance](#). Les universités membres de 4EU+ ont la possibilité de compléter le financement de l'UNIGE mais n'y sont pas obligées. Cependant, les demandes qui présenteront des fonds de contrepartie provenant des universités membres de 4EU+ ou autres seront prioritaires.

Dépenses éligibles, selon les règles en vigueur à l'UNIGE :

- Les frais relatifs à l'engagement d'étudiant-es / auxiliaires de recherche / Chercheurs-euses associé-es;
- Les frais de communication et de publications conjointes ;
- Les frais pour des prestations externes (maximum 15% des fonds octroyés) ;
- Les frais logistiques et d'organisation de réunions (frais de réservation de salles ou de diffusion en visioconférence, de fournitures, d'impression, etc.) ;
- Les frais de séjour (hébergement et repas) ;
- Les frais de demandes de visa ;
- Les frais de transport terrestre (local et à l'étranger) ;
- Les frais de transport aérien en classe économique pour les déplacements >4h de train ;
- Les frais de réception pour des pause-café et déjeuners de travail.

Dépenses non-éligibles :

- Des frais d'équipement de bureau (ordinateurs, imprimantes, autres machines) ;
- Les frais d'inscription à un séminaire ou à une conférence sauf pour présenter les résultats du projet 4EU+ ;
- Les frais de téléphonie, d'internet, etc. ;
- Les coûts d'émission de passeport, de vaccins, de médicaments, etc. ;
- Autres dépenses ne figurant pas dans la liste des dépenses éligibles.

#### 5. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les propositions seront évaluées par un comité composé des représentant-es des facultés et centres interfacultaires et membres du rectorat. Une attention particulière sera accordée aux critères suivants :



- La durabilité et la viabilité du projet au-delà du financement et les perspectives de financement externe (effet de levier) ;
- L'innovation pédagogique ;
- Le potentiel de dissémination et de développement de nouveaux réseaux au sein de 4EU+ ;
- L'adéquation entre les activités prévues et le budget demandé ;
- Un plan d'activité cohérent et clairement formulé ;
- La pertinence scientifique du projet ;
- L'originalité et la valorisation de l'interdisciplinarité.

## 6. CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS

- Lancement AAP : 10 janvier 2024
- Clôture AAP : 1<sup>er</sup> mars 2024
- Diffusion des résultats : fin mars 2024
- Démarrage des projets : avril 2024
- Fin des projets : au plus tard mars 2026

## 7. MODALITES DE DEPOT DES PROJETS ET REPORTING

Une demande est soumise par voie électronique à [fiona.thonier@unige.ch](mailto:fiona.thonier@unige.ch). La demande doit comprendre :

- Un abstract de 500 mots. Merci de spécifier quelles institutions (personnes de contact) seront impliquées dans ce projet
- Un budget format Excel.
- Une description des principales activités et des résultats attendus (max. 200 mots).
- S'agit-il d'une nouvelle collaboration ou la suite d'une collaboration existante ? Veuillez expliquer brièvement (max. 150 mots).
- Veuillez illustrer les activités de suivi potentielles et les collaborations ultérieures qui pourraient résulter de ce projet (max. 150 mots).
- Quelles autres sources de financement sont envisageables, en parallèle ou ultérieurement (max. 150 mots) ?
- Possibilité d'inclure d'autres documents comme des CVs ou des lettres de soutien.

Le dossier complet, rédigé en français ou en anglais, doit être soumis au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2024. Les candidats retenus sont tenus de préparer un court rapport de projet à la fin de la période de financement, qui mettra en évidence les retombées du projet, que ce soit en termes de production intellectuelle, d'encadrement et de diplomation d'étudiants ou de demandes de subvention découlant de l'octroi du fonds de démarrage. Les candidats retenus s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Les représentants du projet informent le Service des relations internationales de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats ;
- Dans toute publication ou présentation résultant directement du projet, les bénéficiaires mentionneront le soutien accordé dans le cadre de 4EU+ et afficheront le logo de l'Alliance ;
- Les membres de 4EU+ peuvent faire référence aux projets soutenus dans le cadre de leur partenariat (site Internet, documents de communication, etc.).